

**TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2018**

Nom du tirage : Ruisseau du Moulin

Code de tirage : TE1101

Nombre de terrains : 1

Proximité du plan d'eau

Riverains	0
Semi riverains	0
Non riverains	1

Type d'attribution

Location	X
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS**Localisation**

Région administrative : 11

MRC : Avignon

Municipalité : Pointe-à-la-Croix

Canton : Ristigouche

Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : S.O.

Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 22B02-200-0101

Accès

Trajet : L'endroit est accessible via Ristigouche-Partie-Sud-Est. À partir de la route 132, prendre le chemin Kempt (à 2 km à l'Est du site historique Fort Ristigouche) et rouler sur environ 15,5 kilomètres en direction Nord vers le lieu-dit de Saint-Étienne-de-Ristigouche (ancienne colonie). Le lotissement est à gauche, juste avant le chemin reliant Saint-Étienne-de-Ristigouche à la municipalité de Saint-André-de-Restigouche. Le site est situé à l'Est du ruisseau du Moulin.

Accessibilité/Moyen de transport : Automobile, camionnette. Certaines parties du chemin peuvent être endommagées. VUS 4x4 recommandé.

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie (ha) : S.O.

Longueur (m) : S.O.

Largeur (m) : S.O.

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 01 – Carte générale des zones de chasse

Principales espèces pêchées : S.O.

Terrain

Dimension (m) x (m) : 50 m x 80 m

Superficie (m²) : 4 000 m²

Infrastructures disponibles : Aucune

Arpentage/Lotissement : Non exigé

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.
- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.
- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.
- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.
- Pour des informations générales sur la location et la vente d'emplacement de villégiature, visitez le www.mern.gouv.qc.ca/territoire/location-terrains-droits
- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en Location

Le loyer et les frais devront être payés en totalité en argent comptant ou par chèque lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la réglementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (M ²)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
9	4 000	291	127,62	387,47	899,10	1705,19

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort

(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
195, boulevard Perron Est
Caplan (Québec) G0C 1H0
Téléphone : 418 388-2125
Courriel : directionregionale11@mern.gouv.qc.ca
Site Internet : www.mern.gouv.qc.ca

Travaux sur les terres du domaine de l'État

(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Unité de gestion de la Baie-des-Chaleurs
195, boulevard Perron Est
Caplan (Québec) G0C 1H0
Téléphone : 418 388-2125
Courriel : gaspesie-iles-de-la-madeleine@mffp.gouv.qc.ca

Activités fauniques

Service à la clientèle du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Ligne sans frais : 1 844 523-6738

Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Site Internet : www.mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/service-clientele

Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage

Ligne sans frais : 1 877 346-6763

Permis de construction

Municipalité de Pointe-à-la-Croix

139, boulevard Inter-Provincial C.P. 159

Pointe-à-la-croix (Québec) G0C 1L0

Téléphone : 418 788-2011

Courriel : pointe-a-la-croix@globetrotter.net

Site Internet : pointe-a-la-croix.com

Information géographique

(Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite)

MERN - Géoboutique Québec

Téléphone : 1 866 226-0977

Courriel : geoboutique@mern.gouv.qc.ca

Site web : geoboutique.mern.gouv.qc.ca